

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

29, rue Saint Pierre
49300 Cholet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de clos le 31 décembre 2022



YUMA AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendès
75017 Paris

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

29, rue Saint Pierre
49300 Cholet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société OCTOPUS BIOSAFETY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OCTOPUS BIOSAFETY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre

en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

YUMA AUDIT

Laurent HALFON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	2 500 152	2 143 104	357 048	474 681	117 633	24.78
	Concessions, brevets et droits similaires	102 965	15 864	87 101	67 975	19 126	28.14
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	366 507	364 863	1 644	1 644		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	407 697	341 315	66 382	108 582	42 200	38.86
	Autres immobilisations corporelles	35 648	20 828	14 820	7 670	7 149	93.21
	Immobilisations en cours				36 000	36 000	100.00
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	2 350		2 350	2 350			
Prêts							
Autres immobilisations financières	6 862		6 862	5 082	1 780	35.03	
Total II	3 422 181	2 885 974	536 207	703 984	167 778	23.83	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	508 422		508 422		508 422	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	202 730	16 940	185 790	518 039	332 249	64.14
	Marchandises	10 057	275	9 782		9 782	
	Avances et acomptes versés sur commandes	9 693		9 693		9 693	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	75 874	5 141	70 733	60 693	10 040	16.54
	Autres créances	226 822	2 836	223 986	333 188	109 202	32.77
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	56 608		56 608	78 519	21 911	27.91	
Charges constatées d'avance (3)	31 414		31 414	3 140	28 274	900.58	
Total III	1 121 619	25 191	1 096 428	993 579	102 849	10.35	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 543 800	2 911 166	1 632 635	1 697 563	64 929	3.82	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 027 468)	2 027 468		2 027 468			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 936 510		3 936 510			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	2 081		2 081			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	10 585		10 585			
	Report à nouveau	6 612 490		5 601 918		1 010 572	18.04
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	802 728		1 010 572		207 844	20.57
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 438 575		635 847		802 728	126.25	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	538 092		764 082		225 990	29.58
	Concours bancaires courants	45				45	
	Emprunts et dettes financières diverses	2 156 905		959 648		1 197 257	124.76
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 500		1 200		2 300	191.67
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 809		296 879		100 070	33.71
	Dettes fiscales et sociales	123 763		262 626		138 863	52.87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	52 096		2 684		49 412	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)			46 292		46 292	100.00
	Total IV	3 071 210		2 333 410		737 800	31.62
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 632 635		1 697 563		64 929	3.82	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 759 932

1 787 197

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	5 900		5 900		5 900	
Production vendue de biens	3 027	6 810	3 783	60 567	56 784	93.75
Production vendue de services	11 162	956	12 118	6 250	5 868	93.89
Chiffre d'affaires NET	14 035	7 766	21 801	66 817	45 016	67.37
Production stockée			95 916	21 080	74 836	355.01
Production immobilisée			255 678	470 110	214 432	45.61
Subventions d'exploitation			9 333	15 333	6 000	39.13
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 318	983	2 335	237.55
Autres produits			13 237	3 279	9 958	303.64
Total des Produits d'exploitation (I)			399 284	577 602	178 319	30.87
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			10 240		10 240	
Variation de stock (marchandises)			10 057		10 057	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			200 831	327 745	126 914	38.72
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			80 257	242 855	162 598	66.95
Autres achats et charges externes *			307 770	418 323	110 553	26.43
Impôts, taxes et versements assimilés			11 864	8 165	3 699	45.31
Salaires et traitements			324 771	494 559	169 789	34.33
Charges sociales			109 070	168 644	59 574	35.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			243 540	494 270	250 729	50.73
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 415	16 940	11 525	68.03
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 034	11 804	9 770	82.77
Total des Charges d'exploitation (II)			1 125 222	1 697 595	572 373	33.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			725 938	1 119 992	394 054	35.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)				0	0	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change				68	68	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V				68	68	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		4 614		8 828	4 214	47.73
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		4 614		8 828	4 214	47.73
2. Résultat financier (V-VI)		4 614		8 760	4 146	47.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		730 553		1 128 752	398 200	35.28
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		67 370		7 873	59 497	755.68
Produits exceptionnels sur opérations en capital		535			535	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		80 132		355 526	275 394	77.46
Total VII		148 037		363 399	215 362	59.26
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 618		9 707	1 911	19.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		535		85 900	85 365	99.38
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		364 863		396 033	31 169	7.87
Total VIII		377 017		491 639	114 622	23.31
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		228 979		128 239	100 740	78.56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		156 804		246 420	89 616	36.37
Total des produits (I+III+V+VII)		547 321		941 070	393 749	41.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 350 049		1 951 642	601 593	30.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		802 728		1 010 572	207 844	20.57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 3 989 6 408

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Frais de recherche appliquée et de développement	11
Autres immobilisations incorporelles	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	12
Evaluation des matières et marchandises	12
Dépréciation des stocks et en cours	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	14
Informations en matière de crédit bail	15
Engagement en matière de pensions et retraites	15
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 632 634.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 21 801.09 Euros et dégageant un déficit de 802 728.25- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Acquisition TIBOT :

La société a acquis le 16/11/2022 les actifs incorporels et corporels de la société TIBOT :

- Les éléments incorporels ont été acquis pour une valeur de 20 000 € ;
- Les éléments corporels ont été acquis pour une valeur de 5 000 € ;
- Le stock a été acquis pour 20 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a réalisé plusieurs ventes du robot XO sur 2023.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations :

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations.

Continuité d'exploitation :

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire de la société sur l'exercice s'explique par un chiffre d'affaires trop faible de la société au regard de ses charges d'exploitation et par la prise d'hypothèses prudentes en lien notamment avec la dépréciation à 100% des immobilisations en cours au 31 décembre 2022 ;

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2022, l'encaissement du CIR 2022 pour 157 648 euros et les engagements d'apport de fonds par les actionnaires à hauteur de 320 000 euros sur le 1er semestre 2023 devraient permettre à la société de couvrir ses besoins à court terme.

Afin de couvrir les besoins ultérieurs, le Conseil d'Administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire :

- Poursuite de l'effort commercial dans les domaines de la robotique aviculture ;

- Poursuite de la recherche d'investisseurs. Une augmentation de capital est envisagée en 2023.

Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation si la société n'est pas en mesure de réaliser ses plans d'action. En conséquence, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	2 500 152		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	84 609		384 863
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	407 697		
Installations générales agencements aménagements divers	7 816		
Matériel de transport			235
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 982		9 616
Immobilisations corporelles en cours	36 000		328 863
TOTAL	469 494		338 714
Prêts, autres immobilisations financières	7 432		2 315
TOTAL	7 432		2 315
TOTAL GENERAL	3 061 687		725 892

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			2 500 152	2 500 152
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles		0	469 472	469 472
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			407 697	407 697
Installations générales agencements aménagements divers			7 816	7 816
Matériel de transport			235	235
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 598	27 598
Immobilisations corporelles en cours	364 863	0		
TOTAL	364 863	0	443 344	443 344
Prêts, autres immobilisations financières		535	9 212	9 212
TOTAL		535	9 212	9 212
TOTAL GENERAL	364 863	535	3 422 181	3 422 181

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	1 629 439	197 765		1 827 204
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	14 990	874		15 864
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	299 114	42 200		341 315
Installations générales agencements aménagements divers	1 473	851		2 324
Matériel de transport		67		67
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 654	1 783		18 437
TOTAL	317 241	44 901		362 142
TOTAL GENERAL	1 961 670	243 540		2 205 210

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	197 765				
Autres immob.incorporelles TOTAL	874				
Instal.techniques matériel outillage indus.	42 200				
Instal.générales agenc.aménag.divers	851				
Matériel de transport	67				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 783				
TOTAL	44 901				
TOTAL GENERAL	243 540				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	396 033	364 863	80 132		680 764
Sur stocks et en cours	16 940	3 425	3 150		17 215
Sur comptes clients		5 141			5 141
Autres provisions pour dépréciation	2 836				2 836
TOTAL	415 809	373 429	83 282		705 955
TOTAL GENERAL	415 809	373 429	83 282		705 955
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		8 566	3 150		
exceptionnelles		364 863	80 132		

Plusieurs projets de recherche et développement non encore mis en service au 31 décembre 2022 ont été, en vertu du principe de prudence, dépréciés à 100% à la clôture de l'exercice pour 364 863 €.

La dépréciation comptabilisée sur l'exercice précédent a été reprise à hauteur des amortissements constatés sur la période.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 212	0	9 212
Clients douteux ou litigieux	5 141	5 141	
Autres créances clients	70 733	70 733	
Impôts sur les bénéfices	175 031	175 031	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 688	20 688	
Divers état et autres collectivités publiques	1 435	1 435	
Débiteurs divers	29 668	29 668	
Charges constatées d'avance	31 414	31 414	
TOTAL	343 321	334 109	9 212

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	45	45		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	538 092	230 313	307 778	
Fournisseurs et comptes rattachés	196 809	196 809		
Personnel et comptes rattachés	11 855	11 855		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 454	106 454		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 941	3 941		
Autres impôts taxes et assimilés	1 512	1 512		
Groupe et associés	2 156 905	2 156 905		
Autres dettes	52 096	52 096		
TOTAL	3 067 710	2 759 932	307 778	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	225 990			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 156 905			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.5000	4 054 935			4 054 935

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			2500152	2500152
Total I			2500152	2500152
Total général				2500152
Dont inscrit au compte 203 du bilan				2500152

Recherche et développement :

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les critères suivants sont satisfaits :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- (b) Intention de la société d'achever son projet ;
- (c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à cet actif ;
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- (f) Evaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes annuels dans les " immobilisations incorporelles ".

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions, marques et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de recherche et développement	2 500 152	5.00
Concessions brevets licences	16 598	3.00
Marques	66 367	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En application de la loi L.M.E. du 4 août 2008 et sous réserve des accords dérogatoires négociés par chaque secteur d'activité, les délais de règlement des clients ne peuvent excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours date à date.

Il n'a pas été porté à notre connaissance le montant calculé et détaillé des pénalités de retard relatives aux créances clients ayant dépassé ces échéances. En conséquence, il n'a pas été traduit dans ces comptes de provision au titre des pénalités de retard à percevoir.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 000
Autres créances	21 077
Total	24 077

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 195
Dettes fiscales et sociales	15 918
Autres dettes	51 212
Total	94 371

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	31 414
Total	31 414

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 21 600 euros facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 42 742
Montant restant dû en capital : 71 237
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Caution BPIFRANCE FINANCEMENT

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 63 972
Montant restant dû en capital : 71 237
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Gage matériel et outillage

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 63 972
Montant restant dû en capital : 71 237
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Gage matériel et outillage

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 165 652
Montant restant dû en capital : 71 237
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Gage matériel et outillage

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

A la clôture de l'exercice, la société n'a plus de contrat de crédit-bail en cours.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet engagement estimé non significatif.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Prime BPI Avance prospection étranger	67 370	771000
- Reprise provision pour dépréciation 2021	80 132	787600
- Produits de cessions d'immos financières	535	775000
Total	148 037	
Charges exceptionnelles		
- Litige CADVISION	11 413	671000
- Pénalités et amendes	178	671200
- Amendes fournisseurs	28	671210
- VNC des immos financières cédées	535	675600
- Dépréciation des immos en cours 2022	364 863	687600
Total	377 017	